

COMMISSION THEMATIQUE USAGES DU 12 DECEMBRE 2011

LISTE DES PARTICIPANTS

Monsieur	BARBARIN	CD AVIRON 94 - Président de la Commission
Monsieur	BASTIEN	UFC QUE CHOISIR
Monsieur	BENOIT	PORT DE PARIS
Madame	BEYELER	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Monsieur	CHERY DROUET	CD CANOE KAYAK 94
Monsieur	COMMEAUX	CONSEIL GENERAL 77
Monsieur	DEBARRE	SYNDICAT MARNE VIVE
Madame	DE LUCA SCHWARTZ	CCIP
Monsieur	DESLOGES	CG 94
Madame	EYMARD	ARS IDF
Monsieur	HUETTE	FPPMA 75-92-93-94
Madame	LEGRAND	EAU DE PARIS
Madame	LELLOUCHE	ASSOCIATION AU FIL DE L'EAU
Madame	LE TOUX	CG 94
Monsieur	MARCHADIER	JOINVILLE LE PONT
Monsieur	PUJOL	VEOLIA EAU
Monsieur	REVILLON	AESN
Monsieur	ROBLOT	COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME 94
Monsieur	ROUE	VOIES NAVIGABLE DE FRANCE
Monsieur	TROCHON	FPPMA 77
Monsieur	VERDEAUX	ADHF 94

Madame	ABHERVE	AScA
Madame	CHEVILLOTTE	AScA
Monsieur	NARCY	AScA

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du groupement et du déroulement de la mission
- 2) Déroulement de la mission : rôle des commissions thématique
- 3) Aujourd'hui, engager collectivement la phase d'état des lieux
 - a) Synthèse des travaux que votre commission a déjà menés (y.c. fiches acteurs)
 - b) Point sur les données existantes, disponibles, manquantes...
 - c) Discussion sur la gouvernance

Pour les points 1, 2 et 3a de l'ordre du jour nous vous renvoyons au diaporama, disponible via le lien suivant : <http://gesteau.eaufrance.fr/documents/sage/SAGE03027>

3B. RECAPITULATIF DES DONNEES A RECUPERER

PECHE

Le schéma interdépartemental de vocation piscicole pour Paris et la petite couronne date de 1999. Il est prévu de l'actualiser d'ici un an ou deux. Possibilité d'avoir des données plus récentes, notamment nombre d'adhérents d'AAPPMA sur la Marne et le montant des baux de pêche (1100 membres au sein de 7 AAPPMA (uniquement sur la Marne) pour 5000€ de baux de pêche).

Baux de pêche (= location des berges à l'Etat, ou à des propriétaires privés, pour pratiquer la pêche) : en cours de discussion avec VNF.

Documents récupérés en séances : article sur le droit de passage (ou marchepied) et modèle de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat.

Labellisation des parcours de pêche prévue : Marne, Bois de Vincennes, Val Maubuée.

Parcours de nuit (carpes) du pont de Vaires jusqu'au barrage de Noisiel et dans la boucle de la Marne.

RANDONNEE - VELO

Les chemins de Grandes Randonnées sont connus par les Comités Départementaux du Tourisme 93 et 94. Certaines structures ont aussi des infos sur ce qu'elles proposent en promenades (CDT, communautés d'agglomération...). Plusieurs associations proposent aussi des sorties randonnées : Nature et Société organise beaucoup de randonnées à but pédagogique, auprès de scolaires et d'adultes, dans la boucle de Saint-Maur + sorties organisées par l'Association Marne Vive, Ecophylle, le CAUE. Pour la fréquentation, pas de données sauf peut-être auprès des comités départementaux de randonnée pédestre et de cyclotourisme et des associations.

Le SMV est en train de passer une convention pour récupérer le Plan Départemental Itinéraire Promenade Randonnée 77 (le CDT 94 s'est proposé pour récupérer tous les PDIPR). Pas encore de Plan Départemental Espace Site Itinéraire 94 (mais prévu dans le Plan Bleu).

NAVIGATION

Possibilité d'avoir une idée du nombre de bateaux à moteur (en distinguant le type de bateau) via la vignette payée et les points de comptages VNF.

VNF dispose d'une base de données sur le trafic des bateaux. Cependant, l'antériorité des données dans cette base est limitée car elles sont bancarisées depuis peu de temps.

Le canal de Chelles revêt une importance particulière vis-à-vis des enjeux portuaires.

ACTIVITES NAUTIQUES (CANOË-KAYAK - AVIRON ...)

Problème des clubs dont le siège social se trouve en dehors du territoire du SAGE et qui sont difficiles à mobiliser pour connaître leur activité.

Il existe une pratique hors club difficile à estimer. Utiliser des ratios nationaux s'ils existent.

Evolutions et perspectives de ces activités nautiques : nombreux projets identifiés dans le Schéma Directeur Marne Vive (1998) => depuis, quelles réalisations, quelle dynamique pour chacune des activités ?

Bassin de Vaires-sur-Marne : base de loisirs dont la gestion est confiée à l'UCPA sur laquelle il y a beaucoup d'usages. Quel devenir ? Bassin d'eaux vives pour le canoë-kayak doit être réalisé ce qui en ferait un pôle d'attractivité pour l'Ile de France voire au-delà (en concurrence avec celui de Cergy) avec possibilité d'organiser des compétitions (bassin olympique).

Repérer les autres îlots de pratiques, tête de pont pour l'avenir (?) – quelle valorisation possible de l'étang du Coq sur le Morbras ?

AEP -PRIX DE L'EAU

Prix de l'eau disponibles pour les communes du 77 : le CG77 dispose d'un Observatoire du prix de l'eau. A priori, pas de données centralisées (les données de l'observatoire national ne sont pas satisfaisantes à ce jour) : l'Agence de l'eau vérifie les éléments dont elle dispose.

CG 77 a des données sur les prélèvements.

PATRIMOINE

Association Clio 94 a travaillé sur le patrimoine eau. Le CDT devrait aussi avoir des informations. Il y a aussi des éléments dans le PDIPR 77.

CDT 94 : beaucoup d'éléments sur les guinguettes

PERCEPTION SOCIALE DE LA RIVIERE

Des « grandes oreilles » avaient été mises en place Au Festival de l'Oh il y a quelques années. Les participants pouvaient exprimer leur perception de la rivière. Un recueil a dû être fait : voir avec le CG94. De même à Saint-Maur en 2010 lors des « Bruits de l'eau ».

Etude sociale sur la Marne dans le cadre du SCOP (partie paysages pour préparer le SCOT) Val Maubuée.

Dans les études de stratégie touristique du CDT94, il y a une étude des publics, visant à savoir pourquoi ils viennent. Dans le schéma départemental 94, il y aura peut-être également des éléments. Voir aussi si dans le cadre du Plan Bleu des éléments sur ce sujet n'ont pas été produits.

Au fil de l'eau avait fait une enquête lors de la 1^{ère} année d'expérimentation de la navigation douce avec un questionnaire demandant aux gens ce que ça leur faisait d'être sur l'eau. Voir si ces questionnaires ont été traités.

TOURISME

Le CDT94 évoque l'existence d'un observatoire du tourisme.

INDUSTRIE

Manque de données socio-économiques et sur les prélèvements en eau.

Merci aux acteurs concernés de communiquer au plus vite les éléments listés ci-dessus à l'animateur du SAGE (Christophe DEBARRE - christophe.debarre@marne-vive.com - 01 45 11 65 71). Si vous avez des questions, vous pouvez contacter M. DEBARRE ou bien directement le bureau d'études AsCA (01 42 00 41 41) :

- Jean-Baptiste NARCY : jean-baptiste.narcy@asca-net.com
- Gaëlle CHEVILLOTTE : gaelle.chevillotte@asca-net.com
- Déborah ABHERVE : deborah.abherve@asca-net.com

3C : PRINCIPAUX POINTS SOULEVES LORS DE LA DISCUSSION SUR LA GOUVERNANCE

LES DISPOSITIFS DE REGULATION EXISTANTS

- Gros travail de concertation du sous-préfet du Val-de-Marne pour la réglementation de la voie d'eau effectué en 2008, avec un suivi les années suivantes. Ce travail pourrait-il être prolongé dans les autres départements pour assurer une continuité ? Sur 93 et 77, les arrêtés sont en effet très anciens et ne reflètent plus les pratiques/problèmes actuels.
- Le Plan Bleu et le Festival de l'Oh ont permis aux acteurs de se rencontrer et de travailler ensemble.
- VNF a une Commission locale des usagers qui réunit deux fois par an, à l'échelle de l'arrondissement, les professionnels de la voie d'eau. Travail sur chaque itinéraire qui permet de déminer les conflits.
- Grands lacs de Seine : un Comité Technique de Coordination des études et travaux (COTECO) se réunit régulièrement concernant la gestion de ses barrages (notamment lac du Der Chantecoq). Il comprend notamment les CG, les gros producteurs d'AEP...
- Convention entre bateaux à voile et port pour permettre l'activité sur la darse du port.

De manière générale :

- entre les usages de loisirs sur l'eau, les conflits potentiels sont réglés en bilatéral de manière informelle. Il s'agit d'une régulation qui fonctionne mais qui est très liée aux individus. L'arrêté de navigation sur la Marne dans le Val-de-Marne apporte un cadre réglementaire supplémentaire qui fait consensus.
- en revanche sur les berges, la régulation est plus difficile, il y a en effet beaucoup plus de pratiques « hors clubs ou hors association » (promenade, roller, vélo, etc.). La régulation passe ici par des aménagements (ex sur St Maur) et une surveillance qui dépend le plus souvent des communes et est donc variable d'un territoire à l'autre.
- enfin, on manque d'une vision synthétique des différents conventionnements existants sur les berges et plus généralement du statut de ces berges.

LES INCOMPATIBILITES ET CONFLITS ACTUELS

Entre usages

- Habitat fluvial en amont des prises d'eau → prise d'eau AEP
- Habitat fluvial → pêche (accès berges)
- VNF → Pêche : négociation des baux de pêche en cours
- Usages nautiques/navigation → AEP : Périmètre de protection pas encore instruit sur St Maur, difficulté depuis 10 ans pour l'instruire (fait sur Joinville (avec DUP))
- Ski nautique → autres activités nautiques : pratiques qui posent problème. Contestation de l'arrêté de 2008 avec des associations montées pour l'occasion mais elles n'ont plus l'air très actives. Un club de ski nautique à Saint-Maur, avec des brevets d'Etat qui s'assure du respect de la réglementation et de la sécurité. En revanche, beaucoup de pratiques individuelles, moins respectueuses. Conflit particulièrement prégnant au niveau de l'anneau de vitesse situé entre l'usine d'eau potable et le port de plaisance de Neuilly-sur-Marne. La pratique non régulée du ski nautique limite le développement du canotage dans ce secteur et déconnecte la partie aval du secteur non navigable de la Marne, en amont de l'écluse de Neuilly.
- Sur Saint Maur, passage d'une politique de mise en place d'aménagements des berges pour différents modes de loisirs (roller, marche, vélo) à une spécialisation des espaces car cohabitation difficile.

- Ponctuellement secteurs de sur fréquentation (notamment lors de manifestations), par exemple au niveau de Noisy-le-Grand ou encore sur les bords de Marne au niveau de la confluence avec le ru du Merdereau (lié à un problème de desserte dans ce cas précis).

Entre usages et milieux naturels

- Navigation et activités nautiques → renaturation des berges : la navigation et les activités nautiques quand elles induisent du batillage (principalement ski nautique et navigation commerciale) détériorent les berges

- Navigation commerciale → milieu naturel, au niveau du bras de Gravelle (Saint-Maurice, 94). En période d'étiage, les débits du bras sont transférés dans la Marne pour assurer de bonnes conditions de navigation sur la Marne.

- Navigation de plaisance → préservation des îles : accostage illicite sur les îles par les plaisanciers de la navigation de plaisance

- Accessibilité des berges → milieu naturel : tension entre les deux objectifs d'amélioration de l'accessibilité et de protection du milieu naturel

- Pollution Morbras → activités nautiques. La pollution du Morbras empêche les activités sur le cours d'eau (notamment canoé/kayak)

- Réglementation milieu naturel et AEP ↔ Navigation (entretien des ports) : conflit entre les opérations de désenvasement des ports et la réglementation actuelle de plus en plus contraignante vis-à-vis de l'impact sur le milieu et la qualité de l'eau (ex : désenvasement du port de plaisance de Joinville). Le problème se pose aussi avec la gestion hydraulique des bras de la Marne « privatisés », qui nécessitent un désenvasement (ex : bras de Polangis à Joinville)

Entre usages et développement urbain

- Statut des berges → accessibilité des berges. Les berges privatisées empêchent l'accès aux berges notamment pour la randonnée, la pêche – (bras de Polangis, bras du Chapitre, bras de Gravelle, bords de Marne au niveau de Chenevrière, Nogent, ...). On est obligé de s'éloigner de la rivière pour assurer la continuité.

- Développement par une société privée (LM Marine) d'un port qui semble échapper à toute régulation, à proximité du port de Bonneuil.

- Port de Paris → cheminement sur berges (Vélo, promenade) : pas d'accès le long des berges

- Grignotage général par l'urbanisation des espaces des bords de Marne. Question : l'emprise actuelle des activités nautiques ne constitueront t-elles pas à termes les dernières marges de manœuvre pour développer des activités de loisirs. Peut-on estimer cette emprise ?

- Pas assez d'aménagement pour faciliter l'accès des berges aux handicapés.

Entre milieu naturel et développement urbain → renvoie aux trois autres commissions thématiques

- Pollution du bras de Gravelle, liée probablement au ruissellement urbain, aux rejets autoroutiers (A4) et au débordement de réseaux → étude en cours au CG94 pour faire des bassins d'orage.

LES SECTEURS SANS PRISE EN CHARGE

- Zones de baignade sauvages

- Défauts d'aménagements au niveau du canal de Chelles : secteur non régulé (comportements inciviques, enjeu sécurité au niveau du cheminement) ni valorisé (berges dégradées et instables)

- Embouchure du Morbras avec la Marne à fort potentiel mais non valorisée (pêche, promenade...)

- Certaines îles sont squattées (ex : île de Chelles)

De manière générale, on observe :

- Des conflits très localisés mais aussi des conflits plus récurrents sur tout le linéaire hydrographique,
- Des secteurs qui sont marginalisés ou inaccessibles tandis que d'autres sont victimes de leur succès,
- Des conflits entre usages / milieux naturels / développement urbain qui nous renvoient à interpeller les 3 autres commissions thématiques du SAGE

SUITES DU TRAVAIL

La prochaine commission usage aura lieu vers le mois de **mars 2012**. Elle aura pour objectif de présenter et mettre en discussion une première version d'un plan détaillé de l'état des

lieux. Pour rappel, la validation de l'état des lieux par la Commission Locale de l'Eau est prévue en mai-juin 2012.

Il est donc essentiel de **transmettre les documents demandés en commission au plus tard en février 2012, pour être pris en compte dans l'état des lieux**. Nous nous permettrons de continuer à vous solliciter par téléphone ou si besoin par entretien afin de récupérer les données évoquées lors de la réunion mais également pour aborder des aspects plus qualitatifs quand les informations recherchées sont incomplètes ou trop diffuses pour être mobilisées dans le cadre de l'état des lieux.